



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 06/11/2024

Publication :
le 15/11/2024

Délibération n° D-2024-380

Marché de maîtrise d'œuvre - Réhabilitation et Aménagement
des patrimoines Maison Patronale et Fabrique - Site de Port
Boinot - Phase de réalisation - Avenant n°2

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Madame Yvonne VACKER.

Conduite d'Opérations et Maîtrise d'Oeuvre

Marché de maîtrise d'œuvre - Réhabilitation et Aménagement des patrimoines Maison Patronale et Fabrique - Site de Port Boinot - Phase de réalisation - Avenant n°2

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'opération Port Boinot a transformé, depuis l'été 2021, le site des anciennes usines de chamoiserie Boinot en un vaste espace paysagé respectant la mémoire du passé industriel et marquant l'entrée dans le Parc Naturel du Marais poitevin. Le Séchoir et les Hangars ont également été rénovés dans le cadre de cette opération.

Deux autres bâtiments, la Maison Patronale et la Fabrique, avec leurs abords sont la dernière phase de la requalification complète de la friche industrielle Boinot.

Aussi, par délibération en date du 21 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la phase réalisation sur la Fabrique et la Maison Patronale avec l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est BEAUDOUIN ENGEL BELLISAI ARCHITECTES pour un montant de 185 923,15 € HT soit 223 107,78 € TTC. Lors de sa séance le 20 mars 2023, la convention d'utilisation du logiciel de suivi d'opérations EDIFLEX a été validée par avenant n°1.

Conformément à l'article 11.2 du CCAP du présent marché, le maître d'œuvre peut prétendre à une rémunération complémentaire par avenant en cas de modification du programme du fait du maître d'ouvrage nécessitant l'exécution de prestations supplémentaires de maîtrise d'œuvre.

En cours de marché, afin de répondre aux attentes des preneurs en termes d'équipements et d'aménagements, un travail a été engagé entre la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et les futurs preneurs.

Cela a nécessité :

- plusieurs réunions de coordination ;
- des modifications de plans : pour l'agrandissement de la cloison coulissante entre deux salles du 2ème étage et la création d'un local technique au rez-de-chaussée (RDC), dans la Maison Patronale, la création d'une porte entre le local réserve et le hall de l'escalier au RDC, les modifications nécessaires à la création d'un local pour l'extraction de la hotte de la cuisine au 1er étage ;
- des reprises d'études sur le perron de la Maison Patronale et sur la façade de la Fabrique en vue d'y intégrer les armoires nécessaires à la vidéo surveillance de la ville avec la mise en place de portes coulissantes.

Il convient donc de fixer une rémunération complémentaire du maître d'œuvre pour le travail supplémentaire effectué.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver un avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 14 559,98 € HT soit 17 471,98 € TTC et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Sophie BOUTRIT

Le Président de séance

Jérôme BALOGÉ